

## **I – Personnes présentes ou représentées**

**Membres du C.A. présents :** M. CARRE Jean ; M. DRAPEAU Jean-Marie ; M. GAEREMYNCK Robert ; M. GENDRY Gérard ; M. LEMEE Robert ; M. MARTINOT Michel ; M. MARY Benoist ; M. PERRODEAU Xavier ; M. PLOTEAU Jean-François ; M. RICHARD Victor ; M. ROD Jean-François ; M. ROUSSEAU François ; Monseigneur SEJOURNE René ; M. TAUFFLIEB Jean ; M. TESSON Patrick ; M. l'Abbé Jean TORTIGER.

**Membres du C.A. excusés avec pouvoir :** M. l'Abbé Maurice AUGEUL ; Mme. Anne BERNARDIN-DUSSEAU ; R.P. Michel LEMONNIER ; M. Jean-Pierre NEIVA.

**Membres du C.A. excusés sans pouvoir :** Monseigneur l'Evêque d'Angers, M. le Chanoine PATEAU Antoine.

**Invités présents :** M. BEAUVAIS Olivier ; M. DANSET Patrick.

**Invité excusé :** M. PRISSET Luc.

## **II – Ordre du jour**

- Election du Président et renouvellement du Bureau ;
- Présentation des comptes ;
- Bulletin de l'Amicale ;
- Lieu de Mémoire, partenariat avec l'EPID ;
- Site Internet ;
- Préparation de la prochaine Assemblée Générale ;
- Questions diverses

## **III - Procès verbal des délibérations**

La séance est ouverte à 10 H 30 par Xavier Perrodeau, Vice Président, qui remercie les participants et tout spécialement ceux qui viennent de loin et fait observer un temps de recueillement à la mémoire de Michel Leroy, Président, décédé le 5 décembre dernier et également à l'intention de deux autres Membres du Conseil qui nous ont quittés cette année à savoir Pierre Grall et Emile Juguet.

Benoist Mary, Secrétaire Adjoint, rappelle l'ordre du jour figurant sur les convocations et la méthodologie à respecter pour l'examen des différents points à examiner :

1°- exposé préalable et examen de documents de travail pour les points 2, 3 & 4 ; 2°- débats et discussions ; 3° - vote sur proposition ; 4° - résumé de la résolution adoptée.

### **1/. Election du Président et renouvellement du Bureau :**

Patrick Tesson fait la proposition suivante : Afin d'assister le nouveau président qui sera désigné, il y aurait deux vice-présidents, l'un ayant en charge l'action de l'association orientée vers les anciens, le bulletin et le lieu de mémoire, l'autre ayant en charge le partenariat avec l'EPID en vue de l'insertion professionnelle des jeunes.

Cette proposition est retenue dans son principe ; il s'en suit une discussion quant à la candidature d'un Trésorier qui pose difficulté et Michel Martinot, ancien Trésorier démissionnaire, accepte d'effectuer les simples opérations comptables et la tenue des comptes sans être officiellement Trésorier et Membre du Bureau, ce qui débloque la situation et le Bureau est constitué comme suit :

- **Président :** Xavier Perrodeau
- **Vice Président (chargé des anciens) :** Victor Richard
- **Vice Président (chargé du partenariat avec l'EPID) :** Patrick Tesson
- **Secrétaire Général :** Benoist Mary
- **Secrétaire Adjointe :** Anne Bernardin
- **Trésorier :** Patrick Tesson

Le Conseil accepte la composition du Bureau ci-dessus et le transfère du siège social au domicile du nouveau Président : Logis des Augustins - 49170 Savenières.

Résolution n°1 adoptée à l'unanimité.

### **2/. Présentation des comptes :**

Un état des comptes arrêté au 15 janvier 2007, présenté par Xavier Perrodeau, qui a effectué l'intérim de la trésorerie depuis la démission de Michel Martinot, fait ressortir un solde créditeur de 55.102,14 €, intégrant notamment : 1°- la charge exceptionnelle de 50.000,00 € correspondant au remboursement l'emprunt contracté pour l'achat du mobilier ; 2°- le produit exceptionnel de 55.467,34 € correspondant au remboursement promis par l'EPID. Il est précisé qu'il n'y a pas d'opérations notables en instance par ailleurs.

Le problème des cotisations reste en suspens et sera tranché ultérieurement par le Bureau. La cotisation s'élevait à 30 € en 2006 et il est envisagé de la réduire à 20 €, voire même 15 €.

Le Conseil approuve les comptes présentés en annexe.  
Résolution n° 2 adoptée à l'unanimité.

### **3/. Bulletin de l'Amicale et site internet :**

Il est décidé de regrouper ces deux points de l'ordre du jour qui sont très liés.

Le Bulletin, dans sa forme actuelle, qui a connu un vif succès, est beaucoup trop onéreux et mobilise trop de moyens humains et matériels, pour une association en pleine mutation et dont le nombre d'adhérents diminue.

Xavier Perrodeau propose une maquette de lettre de liaison de l'association, dont un spécimen a été remis pour examen, sur quatre pages, ou plus en fonction de l'actualité, formule beaucoup plus économique et plus souple à réaliser.

Le Conseil retient cette formule et décide que le 1<sup>er</sup> numéro sera largement consacré à notre ancien Président Michel Leroy. Une double diffusion sera assurée, par courriel et par courrier.

Il s'en suit un débat technique sur le site internet de l'Amicale, qui permet principalement de consulter l'annuaire des anciens élèves et les photos. Le Conseil demande au Bureau de prendre toutes décisions qui s'imposent le cas échéant, en accord avec Jean-François Ploteau, spécialiste d'informatique.

Résolution n° 3 adoptée à l'unanimité.

### **4/. Lieu de Mémoire et partenariat avec l'EPID :**

Benoist Mary retrace un historique : sa proposition initiale de septembre 2005, limitée à un prêt à usage ou commodat, afin de sauver la chapelle et d'y organiser un lieu de mémoire ; proposition qui a bien évolué en octobre/novembre 2006 pour se situer désormais sur le terrain d'un véritable partenariat avec l'EPID, qui devra être entériné par un protocole d'accord, contenant d'une part le prêt de la chapelle et la mise à disposition d'un bureau, et d'autre part une collaboration de l'Amicale, en fonction des compétences de certains de ses membres, en vue de l'insertion professionnelle des jeunes formés au CD2C de Combrée.

La dernière version du projet de protocole, datée du 12 janvier 2006, revue par le service juridique de l'EPID, devra être améliorée, notamment en ce qui concerne les assurances et les conditions d'accès du public. Il devra être signé par le Président, seulement après avoir obtenu des conditions d'assurances satisfaisantes pour l'Amicale, et après un état des lieux autorisant une entrée en jouissance, après travaux si nécessaire.

Il s'en suit un débat de fond sur le lieu de mémoire. Le Conseil décide dans l'immédiat d'une solution conservatoire, permettant la sauvegarde d'un lieu de culte où seront conservés les objets appartenant à l'Amicale, sans y entreprendre dans l'immédiat de travaux importants. Il est précisé que certains objets de valeur seront confiés à des Membres du Conseil.

(suite de la page 4)

Les modalités de la collaboration à envisager avec l'EPID, tant en ce qui concerne l'occupation de locaux, qu'en ce qui concerne le projet éducatif des jeunes, feront l'objet d'une première réunion à organiser avec M. Eric Marty, nouveau Directeur du CD2C de Combrée, à laquelle participeront Xavier Perrodeau, Patrick Tesson et Benoist Mary.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président à l'effet de poursuivre les négociations avec l'EPID et de signer le protocole sous les réserves et conditions ci-dessus exposées.

Résolution n° 4 adoptée à l'unanimité.

#### **5/. Préparation de la prochaine Assemblée Générale :**

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le samedi 9 juin 2007 à Combrée, dans des lieux qui seront précisés ultérieurement.

Résolution n° 5 adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 13 H 30 et le procès-verbal, rédigé par le Secrétaire Général, est signé par lui-même ainsi que par le Président.

